ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

TFAD

Népal

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2017-01-24

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)	Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C	22 février 2018	Oui
A - 2.1% B - 47.1% C - 50.8% **Not yet notified** - 0.0%		
Notification des dates indicatives de la Categorie B	22 février 2018	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B	Prorogation demandée jusqu'au 22 août 2023	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C	22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C	Prorogation accordée jusqu'au 22 août 2023	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique	22 février 2019	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique	22 février 2021	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique	22 août 2022	Oui

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2023	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2026	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2032	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Oui

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2023
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2025
1.3	Points d'information	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2025
1.4	Notification	B	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2023
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2024
2.2	Consultations	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2023
3	Décisions anticipées	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2022
4	Procédures de recours ou de réexamen	C	au plus tard le 30 juin 2025	au plus tard le 31 décembre 2026
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2030
5.2	Rétention	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2024
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 31 décembre 2027	au plus tard le 31 décembre 2030
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2022
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2025
6.3	Disciplines en matière de pénalités	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2025

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2027	au plus tard le 31 décembre 2027
7.2	Paiement par voie électronique	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2025
7.3	Séparation de la mainlevée	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2023
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 31 décembre 2027	au plus tard le 31 juillet 2028
7.5	Contrôle après dédouanement	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2023
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2025
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 31 décembre 2027	au plus tard le 31 décembre 2027
7.8	Envois accélérés	C	au plus tard le 31 décembre 2027	au plus tard le 31 décembre 2028
7.9	Marchandises périssable	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2025
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 31 décembre 2027	au plus tard le 31 décembre 2030
9	Mouvement des marchandises	C	au plus tard le 31 décembre 2027	au plus tard le 31 décembre 2031
10.1	Formalités	C	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2026
10.2	Acceptation de copies	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2024
10.3	Utilisation des normes internationales	C	au plus tard le 31 décembre 2029	au plus tard le 31 décembre 2030

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2032	au plus tard le 31 décembre 2026
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2018
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2018
10.7	Procédures communes à la frontière	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2027	au plus tard le 31 décembre 2027
10.8	Marchandises refusées	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2025
10.9	Admission temporaire de marchandises	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2025
11	Transit	B C»B	au plus tard le 31 décembre 2032	au plus tard le 31 décembre 2032
12	Coopération Douanière	C	au plus tard le 31 décembre 2029	au plus tard le 31 décembre 2032

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/NPL/5	2026-07-10	Donor arrangements and progress in the provision of technical asisstance

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/NPL/3/Rev.3	2026-01-08	Article 22.3 - Revision 3
G/TFA/N/NPL/3/Rev.2	2025-03-17	Article 22.3 - Revision 2
G/TFA/N/NPL/4	2024-06-26	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2
G/TFA/N/NPL/1/Add.4/Corr.1	2023-08-22	Category C notification and shifting of categories - Corrigendum (English only)
G/TFA/N/NPL/1/Add.4	2023-08-16	Category C notification and shifting of categories
G/TFA/N/NPL/3/Rev.1	2023-05-25	Article 22.3 - Revision
G/TFA/N/NPL/1/Add.3	2022-07-20	Extension of time to notify Category C definitive dates
G/TFA/N/NPL/1/Add.2	2021-02-19	Categories B and C - Shifting of categories
G/TFA/N/NPL/1/Add.1	2020-02-20	Category B notification - Addendum
G/TFA/N/NPL/3	2020-02-19	Article 22.3
G/TFA/N/NPL/2	2019-10-14	Article 10.6.2
G/TFA/N/NPL/1	2018-02-16	Categories B and C notification
WT/PCTF/N/NPL/1	2015-10-27	Category A notification

Partage d'experiences

Various

Date	Title
2 mai 2018 - 3 mai 2018	LDC Group statement
25 juin 2019	Statement by Nepal on behalf of the LDC Group

Various - Expérience en matière de mise en œuvre

Date	Title
15 octobre 2019 - 16 octobre 2019	Nepal statement on behalf of LDC Group

COVID-19

Date	Title
30 septembre 2020	Statement by Nepal

11 - Transit

Date	Title
20 octobre 2020 - 22 octobre 2020	Trade & Transit Facilitation: Nepal’s experience

Expérience en matière de mise en œuvre - Notifications

Date	Title
22 juin 2021 - 23 juin 2021	Implementing the WTO TFA: shifting 11 provisions from Category C to category B

Expérience en matière de mise en œuvre

Date	Title
19 octobre 2021 - 21 octobre 2021	Statement by Nepal on behalf of the LDCs

Information détaillée sur l'assistance technique

1.2 Renseignements disponibles sur Internet

C

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Examen des publications existantes de tous les principaux organismes de mise en œuvre, identification des lacunes en ce qui concerne les renseignements disponibles et publication des renseignements manquants conformément aux prescriptions de l'article 1:2.
• Recensement de l'infrastructure informatique de tous les principaux organismes et identification des lacunes qui empêchent d'arriver à un système et à des processus informatisés pleinement opérationnels pour la mise en œuvre de l'AFE.
• Mise à niveau de l'infrastructure et des logiciels des TIC et soutien technique pour tenir à jour et moderniser les plates formes des TIC.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Fully implemented using the Government's own resources and without any donor support or technical assistance.

Legal procedures and other information related to Nepal Customs are available through the official websites: www.customs.gov.np and www.nnsw.gov.np

(a) Largely specified in the Customs Act and Regulations 2007

https://customs.gov.np/content/26/customs-in-and-rules/

Customs Act 2025

https://lawcommission.gov.np/content/13544/customs-act--2082/

Customs Procedure 2010

https://customs.gov.np/content/479/customs-procedure-2067/

NECAS Procedure 2021

https://customs.gov.np/content/41/nepal-customs-averaded-system-organization-system--nca-/

(b) All such requirements are automated in Nepal Customs through NECAS (ASYCUDA World) and NNSW. Other required forms are available for public in our official website https://customs.gov.np/category/forms-used-in-customs/

(c) Contact information is made available on the Customs Official website as well as that of individual Customs offices as enquiry officers (Information Officer) in individual Customs offices.

Contact information available in English

www.customs.gov.np

[office_name].customs.gov.np example

https://tia.customs.gov.np/

Best endeavour clause. Customs Act and Regulation are available in English Language.

https://customs.gov.np/content/486/customs-act-2064/

https://customs.gov.np/content/485/customs-act---regulation-2073/

Best endeavour clause. Trade-related information is available in the official website.

www.customs.gov.np, www.nnsw.gov.np

4.1 (a), (b)
4.2
4.3
4.4 (a), (b), paragraph
4.5
4.6

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2025

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Rédaction de projets de lois, de règles et règlements subsidiaires.
• Conception de la structure de la nouvelle instance chargée des recours et des réexamens parallèlement au nouveaux processus d'exécution des tâches.
• Formation et renforcement des capacités du personnel des douanes.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Fully complied. No support has been used or required.

5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés

C

5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Examen de toutes les lois et règles pertinentes pour intégrer des dispositions concernant la clôture immédiate des contrôles renforcés lorsque le risque est neutralisé.
• Infrastructure informatique pour l'établissement et l'exploitation de systèmes de contrôle automatisés.
• Formation du personnel des principaux organismes à la mise en œuvre du système fondé sur les risques et à la réalisation de contrôles renforcés.
• Partage entre pays des expériences et reproduction de celles-ci dans le contexte du Népal.
• Soutien à la conception du mécanisme de suivi et établissement de liens avec le système informatisé.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Partially complied. No support has been used. May require support for full implementation.

C

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Réalisation d'analyses des lacunes dans la législation et l'infrastructure informatique de chaque organisme.
• Mise au point d'un système fondé sur les risques avec la publication d'avis et de rapports concernant les procédures d'essai.
• Renforcement des laboratoires et préparation d'une base de données consolidée pour les laboratoires.
• Examen du champ d'application des laboratoires et partage entre pays des expériences et reproduction de celles-ci dans le contexte du Népal.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Fully compliant on Customs side. No support required for Customs. However, upgrades of quarantines may be required for effective implementation.

C

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Date définitive de mise en oeuvre
31 juillet 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Rédaction de projets de dispositions pertinentes pour les textes juridiques/politiques/procédures opérationnelles normalisées en ce qui concerne l'élaboration d'un profil de risques, la sélection et les boucles de rétroaction.
• Automatisation de la mise en œuvre du système de gestion des risques et établissement de liens avec tous les organismes de mise en œuvre aux fins de l'exécution de la gestion des risques.
• Établissement d'un système intégré de gestion des risques.
• Établissement d'une installation de quarantaine postentrée.
• Formation et renforcement des capacités du personnel dans les domaines de l'évaluation des risques, de l'inspection fondée sur les risques, de l'analyse des risques phytosanitaires et de la gestion fondée sur les risques pour l'importation et l'exportation de marchandises.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Diagnostic et evaluation des besoins*

Agences: Banque asiatique de développement (BAD)

Progrès rapporté

Partially complied. Support from ADB acquired in the past, more support required for fully implementation.

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Modification des dispositions juridiques conformément aux prescriptions de l'AFE.
• Établissement de processus pour la présentation de demandes en ligne par les opérateurs agréés et élaboration de critères de sélection.
• Partage entre pays des expériences et reproduction de celles-ci dans le contexte du Népal.
• Formation et renforcement des capacités du personnel.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Fully complied. No support has been used.

C

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
7.8.2 (a), (b), (c), (d)
7.8.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Examen des dispositions juridiques relatives aux envois accélérés pour les marchandises remplissant les conditions requises.
• Infrastructure et logiciels des TIC pour automatiser les processus relatifs au traitement en ligne des demandes d'envois accélérés.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Partially complied. No support has been used, may require support for full implementation.

C

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Établissement de mécanismes fonctionnels (y compris des mémorandums d'accord) entre les agences ou au sein de celles-ci.
• Préparation d'un plan directeur concernant les installations communes et développement de procédures opérationnelles normalisées pour la coopération entre les organismes présents aux frontières.
• Conception de mécanismes de partage des données et des renseignements.
• Renforcement des capacités et formation du personnel en matière de coopération entre les organismes présents aux frontières et de meilleures pratiques internationales.
• Partage entre pays des expériences et reproduction de celles-ci dans le contexte du Népal.
• Soutien en matière de TIC pour mettre au point de nouvelles méthodes de travail.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Fully complied. No support has been used or required.

C

9

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2031

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Mise en place du suivi automatisé des expéditions au sein des autorités douanières, d'une manière intégrale.
• Formation et renforcement des capacités du personnel à l'utilisation des nouveaux systèmes et processus.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Fully complied. No support has been used or required.

C

10.1.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Examen des documents et des formalités de tous les organismes et suggestion de simplification, de normalisation et d'harmonisation.
• Élaboration d'un système d'examen périodique.
• Formation et renforcement des capacités du personnel.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Fully complied. No support has been used or required.

C

10.3.1
10.3.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Réalisation d'un examen périodique des normes internationales et des enseignements tirés de la mise en œuvre.
• Réalisation régulière d'une analyse des lacunes, examen des processus, formulaires et documents requis pour les aligner sur les normes internationales.
• Révision des systèmes et processus sur la base des enseignements tirés.
• Formation et renforcement des capacités du personnel en ce qui concerne les prescriptions des normes internationales et l'utilisation de nouvelles méthodes de travail, ainsi que les systèmes et processus informatisés.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: Organisation mondiale des Douanes

Progrès rapporté

Fully complied. Support from WCO in various phases acquired.

C

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2032

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Soutien à l'examen des dispositions juridiques relatives à la législation douanière et à la législation subsidiaire adéquate en vigueur pour une mise en œuvre cohérente entre les différents organismes.
• Formation et renforcement des capacités du personnel.
• Sensibilisation et renforcement des capacités du secteur privé concernant l'utilisation et les avantages du guichet unique.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

Fully complied. Support from the World Bank in the past.

C

12.1.1
12.1.2
12.2.1
12.2.2
12.3
12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.4.2
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.5.2
12.5.3
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.6.2
12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.7.2
12.8
12.9.1
12.9.2
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
12.11.1 (a), (b), (c)
12.11.2
12.12.1
12.12.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2032

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Partage entre pays des expériences et régime de conformité.
• Formation et renforcement des capacités.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Fully complied. No support has been used or required.

Légendes

C Notifiée dans la catégorie C

Cp Notifiée dans la catégorie C

E Report de dates demandé

 Arrangement avec des donateurs notifié

 Arrangement avec des donateurs pas encore notifié

Téléchargé le 14 novembre 2026
Mis à jour le 22 juillet 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org